



TOGETHER
for a sustainable future

OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50th anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



TOGETHER
for a sustainable future

DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

FAIR USE POLICY

Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

CONTACT

Please contact publications@unido.org for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at www.unido.org

22359

**ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL
ONU DI**

**Projet MAG/91/004
"Programme d'appui au développement de la PME/PMI"**

REPUBLIQUE DE MADAGASCAR

Rapport Technique

IDENTIFICATION DU SOUS-SECTEUR

"ALIMENTATION ANIMALE"

**A partir des travaux de Monsieur John Henri Rasambainarivo
Consultant de l'ONU DI**

Distribution restreinte

Juin 1995

Original : Français

Ce rapport n'a pas fait l'objet d'une mise au point rédactionnelle

SOMMAIRE

INTRODUCTION	1
CONTEXTE SPECIFIQUE	2
I- Méthodologie et limites	3
II- Description du sous-secteur	4
II-A- STRUCTURE	4
Liste des entreprises	4
Localisation	4
Formes juridiques	4
Année de création	6
Capital	6
Le personnel	6
II-B- PRODUCTION	7
Processus de fabrication	7
Machines et locaux	7
Les produits fabriqués	8
II-C- APPROVISIONNEMENT	9
II-D- LE MARCHE	11
Marché local	11
Marché à l'exportation	11
Principaux fournisseurs	11
III- Environnement du sous-secteur	12
III-1- CADRE INSTITUTIONNEL	12
Textes législatifs	12
Tarifs des Douanes	12
III-2- INSTITUTIONS D'APPUI	12
Institution d'appui technique	12
Institution de formation	13
Institution de financement	14
Institution de commercialisation	14
Institution de recherches	14
Institution d'information	14
institution d'analyse de la qualité des produits	15

III-3- ASSOCIATIONS PROFESSIONNELLES EXISTANTES	15
III-4- CONTRAINTES ET POTENTIALITES	16
IV- Gestion Stratégique du Développement Industriel (G.S.D.I)	17
IV-1- LES ENTREPRENEURS	17
IV-2- DEVELOPPEMENT DES MARCHES	19
IV-3- VALORISATION DES RESSOURCES NATURELLES ET AVANTAGES COMPARATIFS DE MADAGASCAR	20
IV-4- POTENTIALITES DE CREATION D'EMPLOIS	20
IV-5- DECENTRALISATION ACTUELLE DES ACTIVITES	20
CONCLUSIONS	22

ANNEXE

Annexe 1	23
Annexe 2	24
Annexe 3	25
Annexe 4	26
Annexe 5	27
Annexe 6	28
Annexe 7	29
Annexe 8	30

INTRODUCTION

Le Projet : DP/MAG/91/004 "Programme d'appui au développement de la PME/PMI".

L'auteur du rapport : Jhon Henri Rasambainarivo

Date et lieu de la mission : Début 22 avril.
A Antananarivo et Antsirabe.

Objectif :

La mission s'est proposée de diagnostiquer le sous-secteur de l'industrie de l'alimentation animale. Il s'agissait de :

- de décrire les principales caractéristiques des entreprises appartenant actuellement à ce sous-secteur
- d'identifier les contraintes, les facteurs favorables liés à l'environnement de cette industrie,
- d'évaluer les potentialités d'application de l'approche G.S.D.I (Gestion Stratégique du Développement Industriel) à l'ensemble du partenaire du sous-secteur.

Les résultats sont présentés selon ces trois parties.

Des documents annexes sont joints.

CONTEXTE SPECIFIQUE

"Bien alimenté les animaux pour mieux nourrir les hommes". Ces mots résument la place et la mission de l'alimentation animale et de l'industrie qui lui est rattaché. Il s'agit en fait, d'une industrie intermédiaire dont l'objectif premier est de mettre à la disposition des éleveurs et de leurs animaux des aliments de qualité, en quantité suffisante et au moindre coût. La bonne alimentation des animaux entraîne logiquement une augmentation de la production animale et rend disponible une plus grande quantité de protéines disponibles de haute valeur pour l'alimentation humaine.

Certaines mauvaises pratiques d'alimentation animale peuvent par contre aussi avoir de répercussion néfaste sur le consommateur humain.

Le coût de l'alimentation représente environ 60 à 80 % du prix de revient du produit animal (lait, oeufs, viandes, ...) il s'agit donc d'un poste primordial pour l'élevage.

Dans le contexte malgache actuel, l'élevage intervient pour 10 % du PIB.

L'industrie de l'alimentation animale est surtout liée à l'élevage intensif à but commercial. L'élevage extensif divagant orienté vers l'autosubsistance n'utilise que très peu d'aliments composés. Au niveau des pays industrialisés, cette industrie s'est développée après la deuxième guerre mondiale à la suite des modifications des méthodes d'élevage qui sont passés du stade artisanale à l'échelle industrielle pour satisfaire les besoins croissants de la population.

A Madagascar, le développement de l'industrie animale est directement lié à celui des systèmes d'élevage péri-urbains : des porcs, volailles et des vaches laitières. Ce secteur est actuellement en pleine expansion car plusieurs projets financés par des bailleurs de fonds internationaux (Banque Mondiale, Caisse Française de Développement, NORAD, ...) viennent d'être mis en place.

I- METHODOLOGIE ET LIMITES

Cette étude a été réalisée au cours de mois de mai et juin 1995. Elle a consisté en une enquête et entretiens avec les responsables des différentes unités de fabrication et de vente d'aliments de bétail.

Contrairement à d'autres industries, il n'existe pas actuellement un annuaire qui regroupe la totalité des professionnels de l'alimentation animale. Pour constituer la liste des entreprises à visiter, nous nous sommes adressés à la "Maison de Petit Eleveur", et avons consulté l'annuaire MINAS (1995-1996). A ces informations externes nous avons ajouté nos informations personnelles sur le secteur. Le délai imparti à l'étude ne nous a pas permis de visiter toutes les villes qui abritent des usines d'aliments du bétail. Nous avons concentré le travail à Antananarivo, Antsirabe. Néanmoins, nous avons discuté avec des éleveurs et des opérateurs économiques d'Ambatondrazaka, de Marovoay, de Fianarantsoa, de Tuléar ainsi que ceux de Majunga pour avoir une idée de la situation du sous-secteur dans ces villes.

II- DESCRIPTION DU SOUS-SECTEUR

II-A - STRUCTURE

II-A.1 - Liste des entreprises

Douze entreprises ont été visitées. Le nombre total d'usine d'aliments du bétail à Madagascar n'est pas connu mais on peut estimer que serait inférieur à 50 unités

II A.2 - Localisation

Partout dans le monde, les unités d'alimentation animale se situent soit près des lieux de production de matières premières soit près des lieux d'élevage. A Madagascar, la grande majorité de ces entreprises se localise en proximité d'élevages intensifs. Dans beaucoup de cas, il y a une intégration de l'unité de fabrication d'aliments du bétail avec l'unité de productions animales.

Il est cependant étonnant de constater qu'actuellement aucune provenderie ne commercialise des aliments dans les régions de Marovoay et d'Ambatondrazaka. Cependant, les deux régions produisent énormément de sons de riz, matières premières principales pour la fabrication d'aliments de bétail.

En 1991, le rapport FAO signale que "plus de la moitié de la capacité nationale, les deux tiers de la production annuelle et plus de trois quart de la commercialisation relevée pour l'ensemble de Madagascar sont concentrées sur les Hautes Terres.

II A.3 - Formes juridiques

Les entreprises que nous avons visitées se répartissent selon trois formes juridiques :

(sources : enquête '95)

Entreprises Individuelles	S.A.R.L.	S.A.
6	6	2
43%	43%	14%

Il apparaît que les entreprises individuelles (E.I) et les S.A.R.L. dominant dans les formes juridiques des unités de fabrication d'aliments du bétail. Ces unités sont aussi actuellement exclusivement des sociétés privées. Dans les années 70-80 plusieurs sociétés d'Etat (Bureau central Laitier, Ferme d'Etat Sakay, Somalac...) produisaient et commercialisaient des provendes. Actuellement elles sont dissoutes.

LISTE DES ENTREPRISES AU SOUS-SECTEUR DE L'ALIMENTATION ANIMALE

	BP	Tél.	Fax	Localisation	Forme Juridique	Année de création	Capital (million FMG)	Nombre de Personnel	Production en 1994 (T)
1- BEVALALA	3832	460 56		Antananarivo	E.I*	1954	122	7	960
2- L'ELEVEUR	4178	329 98	338 32	Antananarivo	S.A**	1988	52	(70)	470
3- LA HUTTE CANADIENNE	20	442 65 / 440 91	355 15	Antananarivo	E.I	1979		15	3640
4- FIOMPIANA MALAGASY	3089	278 80		Antananarivo	S.A.R.L.***	1989		4	820
5- TIKO OIL PRODUCT	357	496 13		Antsirabe	S.A	1994	TIKO S.A 300	110	(9600)
6- TOMBONTSOA				Antsirabe	S.A.R.L.	1979		13	600
7- PROVIMAD	1725	247 91 / 205 16	228 72	Antananarivo	S.A.R.L.	1993	110	7	(240)
8- PROVIMI	1444	447 75		Antananarivo	S.A.R.L.	1968	10	15	954
9- SAB	3101	420 91	429 92	Antananarivo	E.I	1991	70	7	615
10- ROVA	172	487 11		Antananarivo	Association 10190-130	1987		15	270
11- CRIF (cf PROVIMAD)	1726	247 91	228 72	Fianarantsoa	S.A.R.L.	1991			
12- SOGEA	3075	340 50		Antananarivo Sakar	S.A.R.L.	1987	30	(74)	1 200
13- ALIBET	1257	512 91		Fianarantsoa	E.I	1988		8	
14- RANDRIAMAMBOLA	231 07			Antananarivo	E.I	1960		3	150

(sources : enquêtes 1995)

* E.I : Entreprise Individuelle

() : capacité de production en 1995

** S.A : Société Anonyme

***S.A.R.L : Société Anonyme à Responsabilité Limitée

Projet MAG/91/004 "Appui au développement de la PME/PMI"
Identification du sous-secteur "Alimentation animale"

II-A.4- Année de création

L'âge de fonctionnement des différentes unités d'alimentation du bétail est réparti en quatre groupes tels que présentés dans le tableau suivant :

(sources : enquête 1995)

Ages	Nombres	Pourcentage
< 2 ans	3	21%
2-5 ans	2	14%
5-15 ans	5	36%
> 15 ans	4	29%

Il apparaît ainsi que 65% des unités encore en fonctionnement ont plus de 5 ans.

II-A.5- Capital

En fait, cette indication n'est pas complète. Les seules sociétés qui ont données des réponses sont les S.A.R.L. et les S.A. Néanmoins, le niveau du capital varie de 10 millions à 3 milliards. Les chiffres indiqués ne concernent pas exclusivement l'unité de fabrication d'aliments du bétail. Ils affichent le capital de la société qu'elle soit intégrée à une unité d'élevage ou encore à des unités industrielles connexes.

II-A.6- Le personnel

Le personnel des industries d'aliments du bétail est réparti en deux catégories : les permanents et les temporaires. Ces derniers sont surtout des manutentionnaires employés au moment de l'arrivée des matières premières ou de la livraison massive des produits finis.

Dans l'ensemble, les employés hommes dominent largement dans ce secteur d'activité. Le niveau d'éducation du personnel est très diversifié. Parmi les personnels permanents, il y a des cadres qui ont des niveaux universitaires par contre parmi les temporaires, ce sont généralement des personnes ayant fréquentées des classes primaires.

La répartition du nombre d'employés au sein de chaque entreprise est représentée dans le tableau après. On remarquera que le nombre varie de 3 à 110 personnes :

(sources : enquête 1995)

Nombres d'employés permanents	Nombres d'entreprises
moins de <10	7
11-20	3
plus de >20	3

II-B- PRODUCTION

II-B.1- Processus de fabrication

La fabrication des aliments composés est relativement simple. Elle repose sur trois phases fondamentales : le broyage, le pesage et le mélange. Accessoirement peuvent s'ajouter, qui la fabrication des granulés et l'ensachage sont présentés en annexe.

II-B.2- Machines et locaux

II-B.2.1- Les matériels nécessaires à la fabrication ainsi que les différents locaux ou compartiments sont présentés ci-dessous :

(sources : enquête 1995)

MATERIELS	LOCAUX
1- silos	1- stockage des matières premières
2- bascules	2- fabrication des aliments composés
3- broyeurs	3- stockage des produits finis
4- prémélangeurs	
5- mélangeurs	
6- presse à granuler	
7- ensacheuses	
8- couseuses de sac	
9- matériel informatique	

Toutes les industries visitées disposent de bascules, de broyeurs et de mélangeurs. Les silos sont relativement rares. Une seule usine (TIKO) dispose actuellement d'une presse à granuler, d'une ensacheuse et d'une couseuse de sac. La majorité des bascules est du type destiné à peser les sacs. TIKO et la Hutte Canadienne disposent de pont-bascule pour peser les camions et leur chargement.

II-B.2.2- Les matériels sont généralement d'origine étrangère surtout pour les usines de grandes capacités. Des broyeurs de fabrication locale existent. Un des opérateurs est en train de concevoir une presse à granuler de fabrication locale.

II-B.2.3- L'installation et la maintenance de ces matériels sont généralement assurées par des techniciens de l'entreprise elle-même ou des sociétés de service. Seule TIKO fait appel à des techniciens étrangers pour l'installation de son usine.

II-B.2.4- Dans l'ensemble, l'automatisation du processus de fabrication de provende est relativement réduite. le transport des produits d'un matériel à l'autre se fait à dos d'hommes. TIKO et La Hutte Canadienne disposent cependant des convoyeurs (vis sans fins ou aspirateurs).

II-B.2.5- Actuellement, les matériels en fonctionnement datent dans la majorité des cas de moins de dix ans, la plus vieille installation date des années 60.

II-B.2.6- Pour Antananarivo et Antsirabe, le taux d'utilisation des matériels varie de 30 à 50% à cause de la difficulté d'approvisionnement en matières premières.

II- B.3- Les produits fabriqués

On distingue deux grands types d'aliments composés (Annexe 1 - 2) :

- les aliments complémentaires appelés aussi "concentrés". Aliments à ajouter à une matière de base telle que le maïs ou le manioc et qui sont généralement destinés aux porcs,
- les aliments complets qui, par définition, n'ont pas besoin d'être ajoutés à d'autres matières premières.

Le tableau suivant montre les 19 types d'aliments composés qui sont généralement fabriqués à Madagascar.

Aliments complets / ou complémentaires pour porcs	Aliments complets / ou complémentaires pour volailles
1- porcelets non-sevrés	7- poussins-chair
2- porcelets sevrés	8- poussins futurs pondeuses
3- porcs croissances	9- poulets
4- porc finition	10- poulettes
5- truies gestantes	11- pondeuses
6- truies en lactation	12- canards

Aliments complémentaires pour bovins	Aliments pour diverses espèces
13- veaux	16- caïmans
14- vaches gestantes	17- chevaux
15- vaches en lactation	18- chiens et chats
	19- poissons

La quantité des produits fabriqués est très variable en fonction des années, le tableau suivant présente les produits globaux des différentes entreprises en 1994.

(sources : enquêtes 1995)

ENTREPRISES	PRODUCTION ANNUELLE (Tonne)
ROVA	270
TOMBONTSOA	600
TIKO	9 600
BEVALALA	1 560
La Hutte Canadienne	3 640
PROVIMAD	240
SAB	615
PROVIMI	964

On remarque que la capacité de production est la plus élevée et de ce fait, la production des trois usines d'Antsirabe dépasse celle de l'ensemble des provenderies d'Antananarivo.

II-C - APPROVISIONNEMENT

Pour la fabrication des aliments composés, les industriels disposent de plus de 60 de matières premières (annexe 3). Elles sont constituées de produits agricoles et de sous-produits agro industriels et quelques produits de l'industrie chimique. L'approvisionnement de ces matières premières constitue un des problèmes majeurs du sous-secteur de l'alimentation animale.

Les matières premières peuvent se répartir selon deux critères : leur origine et leur apport nutritionnel.

Répartition des matières premières selon leur origine :

ORIGINES	EXEMPLES
Locale (agriculture et pêche)	maïs, manioc, poisson sec, coquillages...
Locale (agro-industrie)	son de blé, son de riz, tourteaux, farine de viande...
Importée (industrie chimique)	vitamines, acides aminés...

Répartition des matières premières selon leur apports nutritionnels :

APPORTS NUTRITIONNELS	SOURCES
Energie	sons de céréales, maïs, manioc
Protéines et acides aminés	tourteaux d'oléagineux, farines animales, graines de légumineuse, acides aminés industriels
Minéraux	coquillages, os calciné, minéraux industriels
Vitamines	vitamines industriels
Divers additifs	anti-oxydant, facteurs de croissance, anti-coccidiens.

De ces tableaux, il apparaît que la grande majorité de matières premières sont d'origine locale. Les seuls produits importés sont des micro-éléments produits par des industries chimiques (Europe, États-Unis, Asie).

Les problèmes liés à ces matières premières sont multiples et persistent depuis plusieurs années.

a) *Irrégularité de la disponibilité*: ceci est dû en partie au cycle saisonnier de la production. Elle concerne le maïs et les sons de riz. A cela s'ajoute une insuffisance chronique de la production (tourteaux de soja)

b) Une certaine *concurrence* existe quant à l'utilisation de la même matière première pour l'alimentation humaine, l'alimentation animale et l'exportation directe. C'est le cas principalement pour le manioc et le maïs et dans une moindre mesure pour le tourteaux de coton et les graines de soja.

c) Le mauvais état des *voies de communication* entraîne des retards de livraison (farine de thon de Diégo-Suarez).

d) *Fluctuation des prix*: en période de forte production (mai-juillet), le prix de maïs est généralement au plus bas, mais à partir du mois de septembre ce prix s'élève pour atteindre le double sinon plus, par rapport à celui de mois de mai.

e) *Variabilité de la qualité*: ceci est en relation avec les traitements artisanaux et industriels de matières premières (tourteaux d'arachide et de coton). Dans certains cas, des falsifications sont opérées volontiers par les fournisseurs (cas de son de riz mélangé), (introduction de terre rouge dans la farine de sang).

f) *Dispersion géographique* des lieux de production entraînant ainsi une augmentation de coût de revient à cause des prix de transport. C'est le cas de tourteaux de coton et de coprah qui viennent respectivement de Majunga et de Sambava.

II-D - LE MARCHÉ

II-D.1 - Marché local

Le marché exclusif de l'industrie de l'alimentation animale est constitué évidemment par les unités d'élevage, à but commercial. Ce marché existe depuis fort longtemps à Madagascar. Il est concentré principalement dans les zones péri-urbaines où se trouvent aussi la majorité des élevages intensifs.

Les aliments complémentaires peuvent être commercialisés sur de plus grandes distances, par contre, les aliments complets à cause de leur poids et volumes sont commercialisés généralement sur un rayon inférieur à 50 km du lieu de production.

La demande globale estimée en 1991 s'élève à 210.000 tonnes par an pour l'ensemble de Madagascar. Ce marché ne tient pas compte des besoins récents de l'aquaculture de crevette ("AQUALMA") qui est estimé à 7300 tonnes par an.

La répartition du marché est très variable en fonction des régions et des espèces animales. La zone des Hautes Terres entre Antananarivo et Fianarantsoa est la plus grande consommatrice d'aliments de bétail, elle concentre la plupart des élevages intensifs de porcs, de volailles et des vaches laitières.

Les régions du Lac Alaotra et de Marovoay utilisent les sous-produits des rizeries. Pour la production porcine, pour des raisons diverses, les usines d'alimentation de bétail ont réduit leurs activités jusqu'à disparaître.

II-D.2 - Marché à l'exportation

Le marché des produits de l'industrie d'alimentation animale, se situe exclusivement au niveau national. Aucune exportation n'est actuellement réalisée quoique épisodiquement des intentions d'exportation vers les îles Comores et Mayottes ont été négociées mais n'ont pas abouti. Le marché africain n'a jamais été exploré de façon sérieuse par les opérateurs interviewés. Il faut noter que certaines matières premières sont exportées vers l'île Maurice, La Réunion et d'autres pays en dehors de la zone de l'Océan Indien. C'est le cas en particulier du maïs et des tourteaux de coprah et de coton.

II-D.3 - Principaux fournisseurs

Les principaux fournisseurs du sous-secteur alimentation animale :

- 1- Les démarcheurs et collecteurs des produits locaux (maïs, manioc...)
- 2- Les agro-industries qui produisent des sons de céréales, des tourteaux, des farines animales...

Les lieux de production de ces matières premières sont très dispersés sur toute l'île entraînant des coûts supplémentaires de transports et des perturbations dans les livraisons.

III - ENVIRONNEMENT DU SOUS-SECTEUR

III-1 - CADRE INSTITUTIONNEL

III-1.1 - Textes législatifs (Annexe 4)

La fabrication et la vente des produits destinés à l'alimentation des animaux sont réglementées par le décret n° 60.024 du 03 février 1960 et la loi N° 91.008 relative à la vie des animaux contient 3 articles sur l'alimentation animale. Ces textes réglementent l'utilisation des matières premières mais ils sont relativement muets sur la qualité à exiger des aliments composés et commercialisés. L'article n° 7 de la loi 91.008 précisent que la composition des aliments doit figurer sur des étiquettes.

Ces textes sont vieux et incomplets. Des améliorations notables méritent d'être faites en vue de clarifier les responsabilités respectives des fabricants d'aliments de bétail et de leurs fournisseurs. Les éleveurs méritent aussi une assurance explicite des produits qu'ils achètent d'où l'intérêt de l'étiquetage ou de toutes informations écrites qui renseignent sur la qualité de l'aliment composé.

A titre comparatif, les définitions comparatives des termes "Aliments simples" et "aliments composés" à Madagascar et en Europe sont présentées en annexe.

III-1.2 - Tarifs des Douanes (Annexe 5)

"Le tarif des douanes" 1995 publié par le Ministère des Finances et du Budget, Direction des Douanes, montre que les produits importés pour l'alimentation animale sont exonérés de droit de douanes et de droit d'accise. Les taxes d'importation sont homogènes à 10 %. Les acides aminés de synthèse (Lisyl et méthionine) sont soumis à la TVA (25 %).

III-2- INSTITUTIONS D'APPUI

III-2-1- Institutions d'appui technique

Du point de vue technique, l'institution principale d'appui est la Direction de l'élevage qui est sous tutelle du Ministère d'Etat de l'Agriculture au Développement rural (MEARD). Au sein de ce Ministère, un Programme Sectoriel Elevage (PSE) est en cours. Il est financé par un ensemble de bailleurs de fonds dont la Banque Mondiale, le Fond d'aide et de Coopération Français, la Caisse Française de Développement (CFD) et l'Agence Norvégienne de coopération.

Le secteur de l'alimentation animale intéresse plus particulièrement les entités qui s'occupent de l'élevage laitier (ROMA, FIFAMANOR) et le projet de développement des animaux à cycle court.

III-2-2- Institutions de formation

L'ensemble des institutions qui assure la formation de techniciens en matière d'élevage et d'alimentation animale est présenté dans le tableau ci-dessous :

ETABLISSEMENTS	NIVEAU DE RECRUTEMENT DES ELEVES	DUREE DE LA FORMATION	DIPLOMES, CERTIFICATS DELIVRES
Ecole Supérieure des Sciences- Agronomiques (ESSA) - Université d'Antananarivo	Baccalauréat + concours d'entrée	5 ans	Ingénieur d'élevage
Centre d'Apprentissage rural de Bevalala	Baccalauréat	2 ans	Brevet de Technicien Supérieur (BTS)
Lycée Agricole d'Ambositra	Classe de 3ème	3 ans	Baccalauréat agricole
Serfa/Iasta (Mahajanga)	Classe de 3ème	3 ans	Diplôme d'Adjoint Technique d'élevage
Centre d'apprentissage rural de Bevalala	Classe de 5ème	cycles de 21 jours	Certificat d'Assiduité
Ferme-école de Tombontsoa (Antsirabe)	Classe de 3ème	9 mois	Certificat d'Assiduité

Il est remarqué que la formation en matière d'alimentation animale se fait exclusivement dans le cadre de formation globale en élevage et en production animale. La durée de formation varie de 9 mois à 5 ans. Le cycle de formation de 3 semaines, assuré par le Centre de Bevalala concerne à chaque fois une espèce animale et son mode de production.

Pour les cinq établissements cités, on note deux niveaux de recrutement : Baccalauréat, Classe de 3ème. Ces institutions de formations sont publiques (Université, Lycée) ou privée confessionnelle catholique (Bevalala) ou luthérienne (Tombontsoa).

Actuellement, il n'existe à Madagascar aucune institution de formation ou de recyclage exclusif sur le métier de producteur d'aliments de bétail. La gestion des matériels et leur maintenance, l'achat des matières premières et le marketing des aliments composés sont des connaissances et des sciences qui s'apprennent sur le tas pour l'ensemble de producteurs actuels d'aliments de bétail.

Ce qui est étonnant c'est de remarquer que très peu d'entreprises utilisent les services des techniciens formés dans les différentes institutions citées ci-dessus.

III-2-3- Institutions de financement

Elles sont constituées par les Banques primaires classiques (BTM, BFV, BNI - CL, BMOI, UCB). Tous les opérateurs du sous-secteur affirment que le taux d'intérêt bancaire appliqué actuellement est très élevé et malgré cela le volume de crédit qui leur est accordé est relativement faible par rapport à leur demande. De plus, les calendriers de déblocage de ces crédits semblent être en retard par rapport à leur programme d'achat de matières premières, et de ce fait ils subissent une hausse du coût de ces dernières.

Des agences de coopération bilatérale apportent leur appui dans le domaine de l'élevage en général et touchent de ce fait l'alimentation animale. C'est le cas du Fonds d'Aide et de Coopération Français (FAC) pour l'élevage de volailles et des porcs et l'Agence de Coopération Canadienne pour la production laitière par l'intermédiaire de l'association ROVA (Rovona Vakinankaratra).

Les organismes confessionnels (Bevalala, Tombontsoa) reçoivent de la part de leur institution mère des matériels de rénovation ou extension des usines d'aliments du bétail.

III-2-4- Institutions de commercialisation

Les opérateurs ne semblent pas avoir beaucoup de relations avec les différentes institutions publiques de commercialisation que ce soit au niveau des matières premières ou des aliments composés.

III-2-5- Institutions de recherches

Dans ce domaine, deux institutions travaillent en relation avec les industriels de l'alimentation animale. Il s'agit du Département de Recherches Zoo Technique et Vétérinaire (DRZV) qui fait partie du FOVBA et de l'École Supérieure des Sciences Agronomiques. *Le DRZV a participé à plusieurs reprises à des activités de recherches et d'enquêtes pour évaluer la situation de la filière d'alimentation animale. Il a aussi fait plusieurs études et analyses chimiques sur la qualité et la valeur alimentaires des matières premières classiques ou non-conventionnelles.* Ces deux institutions de recherches collaborent étroitement dans le cadre de la réalisation de mémoire de fin d'étude des élèves-ingénieurs de l'agro. Episodiquement, les conférences publiques se sont tenues et peuvent encore avoir lieu à la demande des industriels de la filière de l'alimentation animale sur des sujets techniques et économiques qu'ils souhaiteraient être développés.

III-2-6- Institutions d'information

Il s'agit des institutions qui disposent d'ouvrages et de revues techniques et économiques intéressant la filière de l'alimentation animale. En général, plusieurs publications ont été déjà éditées sur les matières premières et l'alimentation animale à Madagascar. Les revues d'actualité par contre sont dans leur grande majorité d'origine étrangère et sont généralement écrits en français mais de plus en plus en anglais.

Ces institutions d'information localisées à Antananarivo sont présentées dans le tableau suivant :

Noms de l'Institution	BP	Tél.	Fax.
FOFIFA-DRZV (Ampandrianomby)	4	400 83	
CIDST (Tsimbazaza)	6224	332 88	
CITE (Ambatonakanga)	74	253 86	336 69
Direction d'élevage (Ampandrianomby)	291	400 11	406 09
ESSA (Ankaho)		256 20	
CIRAD Madagascar (Anjoany)	853	271 82	209 99
Délégation de la CIE à Madagascar (6711a)	746	242 16	321 69
Maison de Petit Eleveur (Nanisaia)	579	416 06	412 54

Toutes ces institutions disposent de documents divers qui peuvent être consultés sur place ou empruntés. Il est noté l'existence au niveau de CIDST et au CITE des possibilités d'interrogation de Banques de données internationales dans le domaine de l'alimentation animale.

III-2-7 Institutions d'analyses de la qualité des produits et des matières premières

La législation malgache prévoit l'inspection des aliments composés et de certaines matières premières pouvant entrer dans la fabrication des aliments de bétail. Il est cependant noté au cours de ces dernières années, il y a une lacune dans l'application de cette législation. Cela a contribué très fortement à l'investissement par les éleveurs d'unité de fabrication d'aliments du bétail car le produit commercialisé ne correspondait plus à des normes zoo Techniques malgré leurs prix relativement élevés.

Néanmoins, le laboratoire du FOFIFA-DRZV (Division alimentation animale) reste actuellement le seul laboratoire de référence au niveau national. Il peut effectuer des analyses chimiques et microscopiques des aliments et des matières premières. Ce laboratoire applique les techniques officielles d'analyses proposées par la CEE. Il fait aussi parti d'un réseau international d'évaluation de la qualité des analyses chimiques des aliments du bétail. Des études microbiologiques et des autopsies d'animaux soupçonnés intoxiqués par les aliments, peuvent se réaliser au laboratoire de diagnostic de ce même département.

III-3 Associations professionnelles existantes

Il n'existe pas encore à Madagascar des associations professionnelles officiellement constituées qui regroupent exclusivement les fabricants d'aliments du bétail. Les relations entre des opérateurs sont à titre individuel et de façon informelle.

De ce fait, aucun journal d'information ou de lettre de liaison n'est publié à l'intention de ces industriels. Néanmoins, deux associations regroupent certains des producteurs d'aliments du bétail. Il s'agit de la "Maison de Petit Eleveur" (annexe 6) qui vient de se créer et l'association des Aviculteurs Malgaches (AVIMA).

III-4- Contraintes et potentialités

LES CONTRAINTES

- 1- Difficulté d'approvisionnement en matières premières :
Distances et dispersion des lieux de production
Nombres élevés des intermédiaires commerciaux
- 2- Manque d'expérience dans l'organisation des opérateurs du secteur
Isolement des opérateurs entre eux et par rapport aux différentes institutions d'appui
- 3- Non-application des textes législatifs
- 4- Inadéquation des textes aux conditions technico-économique actuelles

LES POTENTIALITES

- 1- Début d'organisation des opérateurs du secteur et de l'élevage de porcs, de volailles et d'animaux laitiers
- 2- Développement rapide du marché intérieur en relation avec la croissance de la demande en produits d'origine animale en milieu urbain et dans les centres touristiques
- 3- Développement de nouvelles spéculations d'élevage (aquaculture, élevage d'autruches ...)
- 4- La capacité des productions des usines encore loin d'être saturée
- 5- Les matières premières sont principalement d'origine locale et d'un prix relativement abordable
- 6- Environnement économique et social favorable en relation avec de plusieurs bailleurs de fonds internationaux dans plusieurs projets de développement

IV- GESTION STRATEGIQUE DU DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL (G.S.D.I)

A la lumière de cette présentation des entreprises et de l'environnement général du sous-secteur, qui est-il opportun d'initier actuellement la stratégie GSDI à l'industrie de l'alimentation animale ? Deux points méritent d'être éclaircis : qui sont les entrepreneurs potentiels ? Et comment se situe le marché actuel ?

IV-1 - Les entrepreneurs

Toutes ces entreprises sont des entreprises privées car les entreprises d'état qui ont opéré dans ce sous-secteur ont disparu.

Il semble plus pratique de répartir des entreprises en fonction de leur localité d'implantation. C'est ainsi que nous avons distingué deux (2) régions. Le choix des entreprises qui semblent être les plus actives dans le domaine de concertation a été dicté principalement par leur appartenance actuelle à des associations professionnelles.

Répartition régionale des entrepreneurs potentiellement intéressés par la GSDI :

Régions	Entreprises
Antananarivo	PROVIMI, la Hutte Canadienne, SAB, l'Eleveur, FIOMPIANA Malagasy, Bevalala
Ansirabe	TIKO, TOMBONTSOA, ROVA

Répartition des entreprises en fonction de leur appartenance à des associations :

Associations professionnelles	Entreprises
Maison de Petit Eleveur (MPE)	SAB, PROVIMI, la Hutte Candienne
Association des aviculteurs malagasy (AVIMA)	l'Eleveur, Fiompiana malagasy
Fikambanan'ny orinasa Vakinankaratra (FOV)	TIKO, Tombontsoa, ROVA

Ces entreprises sont évidemment de tailles différentes en terme de capacité financière et de volume de production d'aliments du bétail.

Plusieurs initiatives (tableau) ont été mises en œuvre par ces différentes entreprises pour améliorer leur performance de production et leur vente.

Tableau : Initiatives prises par les entreprises dans le sens de leur développement respectif

Initiatives concrètes	Entreprises
Contrats provendier-éleveurs	TIKO, ROVA, PROVIMI
Étiquetage de produits	PROVIMI, TIKO
Présentation des aliments granulés	TIKO
Investissements récents en alimentation animale	Bevalala, TIKO
Expérience en exportation de produits d'origine animale	l'Éleveur, TIKO, la Hutte Canadienne
Action de promotion dans la vente de produits d'origine animale au niveau national	la Hutte Canadienne, l'Éleveur

Le contrat provendier-éleveur consiste normalement en un contrat de fournitures d'aliments auquel sont associés des collectes des produits d'élevage (lait, oeufs,...). Cela renforce la confiance mutuelle entre les partenaires et fidélise la clientèle de producteurs d'aliment.

L'étiquetage des produits est en quelque sorte une garantie de non-confusion entre les différentes catégories de provendes destinées aux diverses catégories d'animaux. Il s'agit donc d'une initiative très intéressante qui aide l'éleveur dans le choix de la marchandise à acheter.

La présentation en granulé est une initiative originale et récente à Madagascar. Elle permet de réduire les pertes de matières alimentaires au niveau de la distribution des aliments aux animaux. Enfin, cette présentation en granulé prévient les fraudes et les tromperies qui se produisent souvent avec les aliments présentés sous forme farineuse.

Les investissements récents réalisés par certaines entreprises montrent clairement l'augmentation de leur capacité de production et de ce fait de leur part de marché que ce soit en terme de vente d'aliments composés proprement dit ou de produits animaux car l'entreprise (Bevalala) intègre la production d'aliments du bétail à l'élevage de plusieurs animaux.

Aucune des entreprises visitées n'a jusqu'à maintenant exporté des aliments du bétail. Par contre, certaines d'entre elles ont exporté des produits d'origine animale dans la zone de l'Océan Indien ou même plus loin.

La publicité de provendes n'est pas encore très pratiquée à Madagascar. Par contre, la publicité sur le lait, les oeufs, les poulets de chair apparaissent épisodiquement dans les différents types des média locaux.

IV-2 - Développement des marchés (Annexe 9)

Le marché exclusif de l'industrie de l'alimentation animale est constitué logiquement par les systèmes d'élevage d'animaux de rente conventionnelle (porcs, volailles, vaches laitières, chevaux...) et d'animaux non-conventionnels (caïmans, autruches, ...). Le développement de cette industrie dépend donc très étroitement de la croissance de ces spéculations. Dans les conditions malgaches, la majorité des aliments du bétail produits vont vers la production d'oeufs, de lait, de viande de porcs et de volailles.

Il est enregistré actuellement une baisse globale du pouvoir d'achat du consommateur malgache. Mais la croissance démographique surtout celle de la population urbaine entraîne une hausse de la demande de produits alimentaire d'origine animale. Ce qui explique le développement d'élevage intensif de dimensions diverses en régions péri-urbaines.

Les producteurs et les magasins de vente notent une influence favorable de l'installation des usines en zone franche dont les employés ont une tendance appréciable à préférer les protéines d'origine animale (oeufs, poulets de chair...).

Le coût croissant de l'énergie domestique a entraîné un changement notable en ce qui concerne les préparations culinaires. C'est ainsi que les poulets de chair plus faciles à cuire deviennent de plus en plus prisés car ils permettent une réduction de consommation en charbon, gaz ou électricité de cuisine.

L'ouverture de nombreux complexes hôteliers destinés à l'accueil de touristes internationaux favorise à une hausse de la consommation de produits d'origine animale. Actuellement, même si ces hôtels sont localisés en zone côtière, une partie des oeufs, lait, viandes qui y sont consommés proviennent d'élevage intensif de Hautes Terres. Actuellement, quelques projets sont en cours pour développer le système de production intensif de volaille et de lait dans ces zones côtières.

Plusieurs projets soutenus par des Bailleurs de fonds extérieurs viennent d'être initiés à Madagascar. C'est le cas en particulier du projet d'élevage d'animaux à cycle court (porcs, volailles...). Selon le document de ce projet, les perspectives de développement de production sont élevées telles que présenté le tableau suivant.

Taux de croissance de production animale entre 1992 et 2000.

(sources : Document de Projet à cycle court 1991)

Spéculation	Taux de croissance		
	Sans projet	Hypothèse basse	Hypothèse haute
Porcs	3%	4,3 %	5,4%
Poulets de chair	3%	7%	10%
Oeufs	5%	8%	11%

Ce tableau nous montre les perspectives très favorables de développement de la production de porcs et de volailles dans les prochaines années grâce à l'appui du "projet à cycle court". Ce développement entraînera une augmentation des besoins en alimentation du bétail tant au point de vue quantitatif que qualitatif.

IV-3 - Valorisation des ressources naturelles et avantages comparatifs de Madagascar

L'industrie de l'alimentation animale utilise énormément des ressources alimentaires produits localement. En terme de poids, 90% des matières premières qui composent les aliments du bétail sont des produits locaux. Du point de vue valeur, ces produits locaux contribuent jusqu'à 80% du coût de matières premières.

Ces matières premières locales se divisent en deux grands groupes, d'une part les produits d'agriculture directe (maïs, manioc, poissons secs...) et les sous-produits agro-industriels provenant de rizerie, minoterie, huilerie, abattoir d'animaux et de poissons.

De ce point de vue donc, l'avantage de Madagascar est énorme dans la mesure une partie non négligeable de ces matières premières sont exportées car ne pouvant pas encore être entièrement consommées sur place. Ainsi donc, aucune matière première d'origine agricole n'est encore actuellement importée.

IV-4 - Potentialités de création d'emplois

Dans ce domaine, il est possible de distinguer des emplois directs créés par les industries elles-mêmes et les emplois indirects qui sont créés en amont et en aval de l'industrie de l'alimentation animale.

La création d'emploi direct est en fait liée à l'ouverture de nouvelles unités d'aliments du bétail. Dans l'état actuel de la concurrence, il est apparu qu'au cours de ces deux dernières années deux sociétés se sont créées et une autre unité est en train de se constituer.

Les emplois indirects de l'industrie de l'alimentation animale sont constitués d'une part des agriculteurs, c'est le cas en particulier des producteurs de soja et des pêcheurs. Il en est de même des transporteurs dans la mesure où la majorité des matières premières se produisent dans des lieux relativement éloignés des lieux de consommation. Les sociétés d'élevage de porcs, de volailles et de vaches laitières sont aussi liées directement à la création d'unité d'alimentation du bétail.

IV-5 - Décentralisation actuelle des activités

La décentralisation des activités dépend étroitement du développement de l'élevage intensif et de la consommation de produits d'origine animale dans chaque région. Elle dépendra aussi du dynamisme des divers projets en cours ou en préparation.

Les projets en cours sont présentés ci-dessous :

VILLES INTERESSEES	PRODUCTIONS ANIMALES CONCERNEES
Tuléar	oeufs (projet Développement de l'élevage dans la région de Sud-Ouest "DELISO")
Marovoay, Ambatondrazaka	porcs, volailles (projet de développement des animaux à cycle court)

Les projets en préparation dépendent principalement de développement du secteur touristique en général. Ils intéresseront principalement les régions de Fort-Dauphin, Nosy-Be, Diégo-Suarez.

Si jusqu'à ces derniers temps, le secteur de l'alimentation animale a concerné exclusivement des capitaux malgaches, ces dernières années, des capitaux étrangers (France-La Réunion) commencent à investir dans ce domaine (PROVIMAD et SOPAGRI).

Cette concurrence nouvelle ne manquera pas d'animer les différents opérateurs en vue d'une augmentation respective de leur part de marché et de l'amélioration de la qualité des aliments produits.

Une des priorités dans le domaine d'alimentation animale est la réduction des coûts de revient sans entraver la qualité des produits commercialisés. Une meilleure recherche de matières premières et une optimisation de leur utilisation seront au centre des activités futures de l'industrie de l'alimentation animale. Il faut souligner que toute lacune en terme de qualité d'aliments se répercute d'une façon rapide et négative sur les animaux consommateurs entraînant de ce fait une contre-publicité pour les entreprises d'alimentation animale.

L'évolution des importations d'acides aminés et de Complexes Minéraux et Vitaminés (CMV), est un indicateur objectif de la hausse générale des besoins en aliments composés.

Il apparaît que l'élevage avicole ait enregistré, au cours de premier trimestre de cette année une augmentation plus importante des demandes, par rapport à l'élevage porcin.

CONCLUSIONS

L'industrie de l'alimentation animale se trouve actuellement dans un environnement général plus favorable par rapport à celui des années 80. La preuve en est la création au cours de ces deux dernières années de trois unités et non des moindres.

Les opérateurs commencent à s'organiser. Ils veulent trouver des solutions économiquement valables et durables à leur principal problème qui est la difficulté d'approvisionnement régulier et au moindre coût en matières premières.

Le marché national se développe en liaison avec l'expansion des élevages péri-urbains de porcs, volailles et vaches laitières. Ce marché est encore très loin d'être saturé.

L'exportation d'aliments composés est envisagée épisodiquement par quelques opérateurs, mais elle n'a pas reçu une attention soutenue.

Dans ce contexte général, la mise en place d'un système de concertation entre les opérateurs et les différentes institutions, permettra au sous-secteur et à la production animale dans la globalité de mieux répondre aux besoins des consommateurs humains.

DEFINITION OFFICIELLE DES ALIMENTS SIMPLES
DE MADAGASCAR ET AU SEIN DE CEE

ALIMENTS SIMPLES	
MADAGASCAR	COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE
<p>DECRET N° 60-024 règlementant la fabrication et la vente des produits destinés à l'alimentation des animaux (J.O.R.M. 1960, p 318)</p> <p>1- Les Aliments simples naturels sont les aliments obtenus par procédés ordinaires de la technique agricole, de qualité saine, loyale et marchande, vendus sans autres modifications que celles qui touchent à leur constitution physique (battage, nettoyage, criblage, mouture, broyage, éclatement, compression).</p> <p>2- les aliments simples industriels sont les aliments obtenus comme sous-produits du traitement industriel des matières animales ou végétales, vendus indemnes de tout mélange et pouvant s'employer sans risque pour la nourriture des animaux.</p>	<p>- Directive du Conseil n° 77/101/CEE du 23 novembre 1976</p> <p>- Directive du Conseil n° 79/372/CEE du 02 avril 1979,</p> <p>- Directive de la Commission n° 80/510/CEE du 02 mai 1980,</p> <p style="text-align: center;">Article 2</p> <p>Au sens de la présente directive, on entend par aliments simples les différents produits végétaux et animaux à l'état naturel, frais ou conservés, et les dérivés de leurs transformation industrielle ainsi que les différentes substances organiques ou inorganiques, destinées telles quelles à l'alimentation animale par voie orale.</p>

LISTE DES MATIERES PREMIERES
DISPONIBLES A MADAGASCAR

SOUS-PRODUITS DU RIZ

- Issue de rizerie
- 1- sons mélangés
- 2- sons forts (n°2)
- 3- sons fins (n°1)
- 4- farines basses
- 5- fines brisures
- Issues de décortiqueries
- 6- Issues totales
- 7- brisures
- 8- issues tamisées

MAIS ET SOUS-PRODUITS

- 9- maïs grain
- 10- son de maïs
- 11- maïs concassé
- 12- drêches de maïzerie

SOUS-PRODUITS DU BLE

- 13- sons mélangés
- 14- remoulage
- 15- germés
- 16- son fin
- 17- brisures
- 18- farines déclassées

SOUS-PRODUITS DE L'ORGE

- 19- drêches de brasseries
- 20- radicelles
- 21- levures

MANIOC

- 22- racines sèches
- 23- résidu d'amidonnerie
- 24- farine de manioc
- 25- pomme de terre
- 26- patate douce
- 27- taro
- 28- cana
- 29- melasse de canne à sucre

TOURTEAUX

- soja
- 30- arachide (industriel)
- 31- arachide (artisanal)
- 32- coton
- 33- coprah
- 34- palmiste
- 35- tournesol
- 36- baobab

PROTEAGINEUX

- 37- pois du cap
- 38- pois de terre
- 39- dolique
- 40- soja
- 41- haricots
- 42- niébé

SOUS-PRODUITS ANIMAUX

- 43- farines de viande
- 44- farines de sang
- 45- farine d'os vert
- 46- farines d'os calciné

SOUS-PRODUITS DE LA PECHE

- 47- poissons entiers
- 48- déchets de poissons
- 49- farines de déchets de thon
- 50- têtes de crevette
- 51- déchets de crabes

CMV MINERAUX ET VITAMINES

- 52- coquillage
- 53- sel de mer
- 54- CMV poussins
- 55- CMV poulets
- 56- CMV porcelets
- 57- CMV engraissement
- 58- CMV truies
- 59- CMV vache laitière
- 60- CMV chevaux
- 61- CMV autres
- 62- Lisyne
- 63- DL-menthonine

DEFINITION OFFICIELLE DES ALIMENTS COMPOSES
DE MADAGASCAR ET AU SEIN DE LA CEE

ALIMENTS COMPOSES	
<p>MADAGASCAR</p> <p>1- Les <u>aliments composés</u> sont des mélanges dépourvus de toxicité qui, ajoutés ou non aux ressources normales de l'exploitation, permettent la couverture des besoins alimentaires des animaux en ce qui concerne l'entretien et éventuellement la croissance et la production, selon la catégorie envisagée.</p> <p>2- les <u>aliments composés complets</u> doivent permettre sans adjonction d'aucun autre produit ou aliment simple, la couverture des besoins alimentaires des animaux telle qu'elle est définie ci-dessus. Toutefois et par dérogation, le fabricant d'un aliment composé complet peut recommander l'adjonction de fourrages verts ou secs sous réserve que mention en soit faite dans le mode d'emploi.</p> <p>3- Les <u>aliments composés complémentaires</u> sont destinés à compléter et les équilibrant les aliments de base de la ration (tubercules, céréales et fourrages).</p>	<p style="text-align: center;">COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE</p> <p>- Directive du conseil n° 79/373/CEE du 02 avril 1979, - Directive de la Commission n° 80/695/CEE du 27 juin 1980,</p> <p style="text-align: center;">Article 2</p> <p>Au sens de la présente directive, on entend par :</p> <p>a) <u>aliments des animaux</u> : les substances organiques ou inorganiques simples ou en mélanges, comprenant ou non des additifs, qui sont destinées à la nutrition animale par voie orale;</p> <p>b) <u>aliment composés pour animaux</u> : les substances organiques ou inorganiques en mélanges, comprenant ou non des additifs qui sont destinés à la nutrition animale par voie orale sous forme d'aliments complets ou d'aliments complémentaires;</p> <p>c) <u>ration journalière</u> : la quantité totale d'aliments, rapportés à une teneur en humidité de 12 %, nécessaire en moyenne par jour à un animal d'une espèce, d'une catégorie d'âge et d'un rendement déterminés pour satisfaire l'ensemble de ses besoins;</p> <p>d) <u>aliments complets</u> : les mélanges d'aliments des animaux qui, grâce à leur composition, suffisent à assurer une ration journalière</p> <p>e) <u>aliments complémentaires des animaux</u> : les mélanges d'aliments qui contiennent des taux élevés de certaines substances et qui, en raison de leur composition n'assurent la ration journalière que s'ils sont associés à d'autres aliments des animaux;</p> <p>f) <u>aliments minéraux</u> : les aliments complémentaires constitués principalement de minéraux et contenant au moins 40 % de cendre brute;</p> <p>g) <u>aliments mélassés</u> : les aliments complémentaires préparés à partir de mélasse et contenant au moins 14 % de sucres totaux exprimés en saccharose;</p> <p>h) <u>animaux</u> : les animaux appartenant à des espèces normalement nourries et détenues, mais non consommées par l'homme, à l'exception des animaux à fourrure...</p>

Les textes régissent l'industrie de l'Alimentation Animale à Madagascar

La fabrication et la vente des produits destinés à l'alimentation des animaux sont réglementées à Madagascar par le décret n° 60.024 du 03 février 1960 qui reste, en la matière, le texte fondamental. S'y sont ajoutés certains textes particuliers :

- le décret n° 64.050 du 12 février 1964 qui interdit l'utilisation de certaines substances dans l'alimentation des animaux.

- le décret n° 68.030 du 16 janvier 1968 qui fixe les conditions de commercialisation des tourteaux d'arachide.

- le décret n° 69.434 du 07 octobre 1969 qui réglemente l'importation et l'exportation des fourrages denrées et graines destinés à l'alimentation des animaux.

- arrêté n° 1299 du 03 avril 1971 (JO du 10 avril 1971, page 784) réglementant l'importation et l'exportation d'animaux, de produits d'origine animale, de fourrages, de denrées et graines destinés à l'alimentation des animaux.

- arrêté n° 233 du 09 février 1960 relatif à l'autorisation accordée aux vétérinaires-inspecteurs du Service de l'Élevage à effectuer des prélèvements en vue de la recherche des fraudes sur les produits destinés à l'alimentation des animaux et fixant les conditions matérielles desdits prélèvements ainsi que leur destination (JO 1960, page 371).

- arrêté n° 1695 du 13 octobre 1975 (JO du 25 octobre 1975, page 2744) modifiant et complétant les dispositions de l'article 1er de l'arrêté n° 233 du 09 février 1960.

MINISTÈRE DES FINANCES ET DU BUDGET
DIRECTION DES DOUANES

EXTRAIT TARIF DES DOUANES 1995
(Matières premières pour l'alimentation animale)

TARIF NUMERO	DESIGNATION DES PRODUITS	DD	TI	DA	TVA
23 01	Fannes, poudres et agglomérés sous forme de pellets, de viande, d'abats, de poissons ou de crustacés, de mollusques ou d'autres invertébrés aquatiques impropres à l'alimentation humaine et humains.	ex	10	ex	ex
23 02	Sous, remoulages et autres résidus, même agglomérés sous forme de pellets, de criblage, de la nourriture ou d'autres traitements des céréales ou des légumineuses.	ex	10	ex	ex
23 04 00 B 00	Tourteaux et autres résidus solides, même broyés ou agglomérés sous forme de pellets, de l'extraction de l'huile de soja.	ex	10	ex	ex
23 05 00 W 00	Tourteaux et autres résidus solides, même broyés ou agglomérés sous forme de pellets, de l'extraction de l'huile d'arachide.	ex	10	ex	ex
23 06	Tourteau: et autres résidus solides, même broyés ou agglomérés sous forme de pellets, de l'extraction de graisses ou huiles végétales, autres que ceux des n° 23 04 ou 23 05.	ex	10	ex	ex
23 08	Matières végétales et déchets végétaux, résidus et sous-produits végétaux, même agglomérés sous forme de pellets, des types utilisés pour l'alimentation des animaux, non dénommés ni compris ailleurs.	ex	10	ex	ex
29 22 41 X 00	Lysine et ses esters; sels de ces produits	ex	10	ex	25
29 30 40 H 00	Méthionine.	ex	10	ex	25
29 36	Provitamines et vitamines, naturelles ou reproduites par synthèse (y compris les concentrats naturels), ainsi que leurs dérivés utilisés principalement en tant que vitamines, mélanges ou non cités-eux, même en solutions quelconques.	ex	10	ex	ex

DD : Droit des Douanes
TI : Taxes d'impôt

ex : exonéré

Extraits du statut ou La Maison du Petit Eleveur

Article 3 - Objet

La Maison du Petit Eleveur a pour objet de constituer entre les membres un organisme interprofessionnel représentatif de la filière élevage à cycle court, destiné à améliorer la productivité, organiser les filières porciculture et aviculture et améliorer leur cadre économique.

A cet effet, elle peut notamment :

Assurer la défense des intérêts des membres entre autres par la recherche de tous financements publics, institutionnels et privés pouvant concourir à l'accomplissement de sa mission;

Soutenir les actions en faveur de la promotion de la filière en particulier par l'appui à la création et à l'organisation des groupements de producteurs, par les activités touchant la santé animale, l'amélioration génétique, l'organisation de la distribution des intrants, la vulgarisation et la formation, la recherche développement; et par la mise à la disposition des membres et du public des informations et documentations concernant la filière.

Représenter la filière auprès des institutions et organismes nationaux et internationaux publics ou privés notamment par la participation à la mise en oeuvre de toute politique et stratégie de relance des filières d'élevage à cycle court.

Promouvoir les relations entre les membres de la MPE sur la base de la solidarité et de la confiance mutuelle par la concertation entre les producteurs, les opérateurs et l'Etat, et, vue de la pérennisation de actions et de la prise en charge de la filière.

POURQUOI UTILISER ET IMPORTER DES ACIDES AMINES

Les animaux ont besoin en protéines et acides aminés. On estime que douzaine d'acide aminé devrait être présent dans la ration de porcs et volaille. La composition en acides aminés des protéines-alimentaires est de mieux en mieux connue.

Les sources de protéines sont les tourteaux de graines oléagineux (arachide, soja, coton, ...) et farine animale (viandes, poissons, ...).

Dans la majorité des cas, le mélange des céréales et des diverses sources de protéines présente des carences en l'une ou l'autre ou les deux acides aminés suivant ; LYSINE à METHIONINE.

Ces acides aminés sont actuellement produits industriellement par synthèse ou fermentation.

En pratique, les acides aminés de synthèse ne sont utilisés par l'industrie de l'alimentation animale que leur prix est compétitif par rapport à ceux des acides aminés contenus dans les matières premières naturelles.

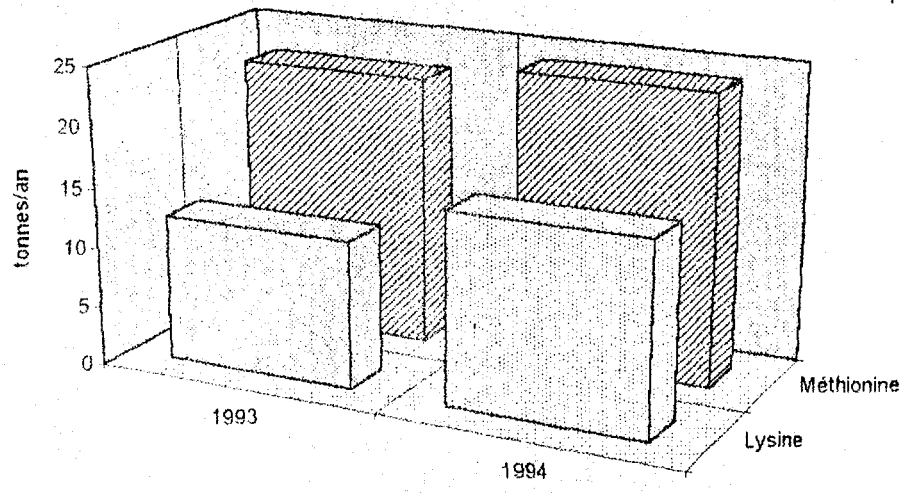
Ces acides aminés sont actuellement produits industriellement par synthèse en fermentation. Madagascar ne dispose pas d'unité de production des acides aminés dans l'obligation de l'importation.

LES CONSOMMATIONS PAR HABITANTS PAR AN (1990)

	AGGLOMERATION URBAINES	ZONES RURALS
Lait (litres)	36,5	26,4
Poulets (kg)	1,7	---
oeufs (unités)	10,0	5,0
Porcs (kg)	7,4	4,4

Rapport de mission : FAO/TCP/MAG/8957

Quantités d'acides aminés importés en 1993 et 1994



Evolution des ventes de C.M.V. chez HOECHST-MADAGASCAR en 1994 et au cours du premier trimestre 1995

